

266 1857

# CIRCULAIRE.



St. GEORGE D'AUBERT-GALLION, 16 *Juillet* 1857.

**MONSIEUR,**

Je vous informe que, cette année comme les deux années dernières, il y aura deux retraites Ecclésiastiques, la première pour MM. les Curés; la seconde pour MM. les Vicaires, et autres jeunes prêtres, obligés à subir l'examen annuel preserit par le premier Concile provincial.

La première s'ouvrira comme de coutume, au Séminaire, Mardi, le 25 Août prochain, au soir, pour se terminer Mardi, le 1er Septembre suivant au matin. La seconde s'ouvrira Jeudi, le 10 Septembre au soir, et se terminera Vendredi, le 18 du même mois, au matin.

J'invite spécialement tous les Prêtres du diocèse qui n'ont pas pu venir à l'une des retraites de l'année dernière, de se rendre, soit à la première, soit à la seconde retraite de cette année. Ils ont un droit particulier à ce privilège.

Il est bien entendu que ceux de MM. les Curés qui seraient empêchés d'assister à la retraite de leurs confrères, sont invités à se joindre à celle des jeunes Prêtres.

Tous devront assister à l'une ou à l'autre retraite, dès le commencement, et en suivre les exercices jusqu'à la fin, sans céder dans l'intervalle leur place à d'autres: une retraite divisée de la sorte ne remplirait pas le but désiré.

Tous les Prêtres employés dans le Saint Ministère qui n'ont pas encore quatre ans accomplis de prêtrise voudront bien se rappeler que le règlement publié dans ma circulaire du 5 Juin 1855, concernant l'examen qu'ils doivent subir, est un règlement permanent. Ils feront donc leur possible pour s'y conformer, afin d'assurer par ce moyen la continuation de leurs pouvoirs. Je crois néanmoins devoir dispenser de cet examen, pour cette année, ceux à qui leur éloignement permet difficilement de se rendre à Québec, tels que les Missionnaires du Saguenay, de la Baie des Chaleurs, et de la Côte du Sud du Fleuve, au-delà de Ste. Flavie. L'examen aura lieu Mercredi, veille de la retraite.